



Synthèse générale

La jeunesse n'a pas de définition juridique. Pour beaucoup de chercheurs, il est même difficile, sinon impossible, de la définir en soi. Ils hésitent d'ailleurs de plus en plus à cadencer la vie sur les seuls critères d'âge et mettent en avant les périodes qui se chevauchent et les situations hybrides. En effet, des déterminants territoriaux et sociaux, mais aussi les parcours tracés par les choix personnels ou les accidents de la vie, se mêlent aux grandes étapes les plus couramment admises (croissance et puberté, évolution psychologique, parcours scolaire, minorité et majorité, acquisition progressive des droits, etc.).

La jeunesse est, au fond, une période de construction identitaire marquée par des basculements : passage de l'éducation à l'emploi, de la dépendance familiale à l'autonomie, intégration dans la cité. Elle est marquée par des défis psychologiques : stress lié aux études, incertitudes face à l'avenir, pression des pairs ou isolement social. Sans accompagnement, ces difficultés peuvent être sources de vulnérabilité, d'exclusion ou d'échec, notamment pour les jeunes en situation de précarité. Des politiques publiques adaptées doivent offrir des cadres structurants pour faciliter ces transitions et les accompagner, assurer le bien-être et la santé des jeunes et prévenir des crises majeures.

Les jeunes sont particulièrement exposés aux inégalités, qu'elles soient éducatives, économiques ou territoriales. Certains d'entre eux sont confrontés à des obstacles structurels qui limitent leurs opportunités (chômage élevé, précarité, discriminations). Les politiques en faveur de la jeunesse doivent permettre de corriger ces inégalités en garantissant un accès équitable à l'éducation, à la formation professionnelle, au logement et aux soins.

Les jeunes sont pétris d'audace et d'envies de changement et de découverte, même si la jeunesse est d'abord perçue comme un moment de vie délicat, sinon difficile, du fait de fragilités particulières et de pressions familiales ou sociales.

Les politiques publiques en leur faveur ne sont pas seulement une réponse à des besoins immédiats : en accompagnant cette période charnière, elles permettent à chaque jeune de réaliser son potentiel tout en renforçant la cohésion sociale et le progrès collectif. Les jeunes représentent en effet les forces de développement futur d'une société. Investir dans l'éducation, dans les compétences et dans la santé des jeunes contribue à renforcer le capital humain et économique de la Nation. Des jeunes épanouis, bien formés et intégrés sur le marché du travail sont ainsi un levier de croissance économique et d'innovation.

Les projections démographiques actuelles laissent entrevoir de fortes disparités territoriales d'ici un demi-siècle, avec l'apparition d'îlots de jeunesse autour des grandes métropoles et des zones où la jeunesse serait minoritaire. À l'horizon 2070, les départements ruraux pourraient perdre jusqu'à la moitié de leurs enfants en âge d'être scolarisés.

Par ailleurs les inégalités persistantes dans le parcours scolaire posent des défis majeurs pour garantir une transition harmonieuse vers l'âge adulte et promouvoir l'égalité des chances. À cet égard, la réussite des enfants à l'école primaire est un enjeu crucial. Elle détermine en effet en large part la suite de leur parcours dans le système éducatif.

Ces constats posent des défis majeurs. Les politiques publiques doivent donc prendre en compte ces disparités, penser l'aménagement du territoire et éviter les inégalités d'accès aux services publics. De plus, les parcours de vie des jeunes varient considérablement d'un individu à l'autre. La complexité à saisir ces jeunes, plurielles, dans leur singularité, rend difficile l'élaboration de politiques publiques ciblées et efficaces. Celles-ci doivent être flexibles et adaptables pour répondre aux besoins des jeunes, en tenant compte des facteurs démographiques, sociaux et territoriaux. Il existe des difficultés presque insurmontables à concevoir et à porter une politique en faveur de la jeunesse qui soit unifiée et transversale. Le Livre vert issu en juillet 2009 des travaux de la Commission sur la politique de la jeunesse prône d'ailleurs des solutions ciblées sur les jeunes qui en ont le plus besoin. Il est plus pragmatique d'adopter des solutions ciblées pour répondre de manière plus directe aux besoins en question.

L'évaluation du coût des différentes politiques publiques en faveur des jeunes est complexe du fait de la difficulté d'estimer, avec précision, la part spécifique incluse dans les dispositifs de droit commun. Les services de l'État évaluent leur contribution

à 53 Md€ pour les jeunes entre 15 et 25 ans. Toutefois le décompte des actions en faveur de la jeunesse pose des problèmes de périmètre : peuvent n'y figurer que les mesures réservées aux jeunes ou la part que les jeunes occupent dans les dispositifs de droit commun.

Longtemps, l'insertion professionnelle a été considérée comme le facteur d'attention principal de ces politiques. La prise en compte de l'ensemble des enjeux intéressant les jeunes n'est devenue une priorité nationale qu'au détour des années 2010. Ainsi, le Plan « *Agir pour la jeunesse* » de 2009, issu des travaux de la Commission sur la politique de la jeunesse, a marqué un nouvel élan dans les politiques en leur faveur.

Cette impulsion a conduit à la multiplication d'instruments : fonds d'expérimentation pour la jeunesse, agence du service civique, service public de l'orientation, revenu contractualisé d'autonomie, revenu de solidarité active Jeunes etc. L'absence d'une approche structurée et coordonnée a nui à l'efficacité de cette politique.

En effet, la gouvernance fragmentée et la multiplicité des acteurs impliqués dans les politiques en faveur des jeunes freinent aujourd'hui encore la mise en œuvre cohérente et efficace des initiatives publiques. L'éclatement des structures nationales chargées de coordonner ces politiques soulève des interrogations quant à leur capacité à influencer sur les actions de terrain. Une meilleure coordination de l'action publique est aujourd'hui essentielle pour répondre aux attentes variées des jeunes dans un contexte budgétaire et financier qui imposera, pour l'avenir, de faire des choix structurants.

Par ailleurs, le non-recours de nombreux jeunes à leurs droits, par méconnaissance ou par excès de complexité, constitue également un problème important. Il est essentiel de simplifier les procédures administratives et d'informer les jeunes de leurs droits pour améliorer leur inclusion sociale et économique, alors qu'une part importante d'entre eux n'a pas accès aux équipements publics sportifs et culturels, aux dispositifs d'ouverture sur l'étranger et aux professionnels de santé mentale. Dans ce dernier domaine la crise sanitaire a révélé des besoins urgents et criants.

I. Posséder les outils et savoirs pour construire son avenir : lever les freins aux apprentissages et soutenir la confiance en soi

Le modèle éducatif actuel, orienté vers la compétition académique, met peu l'accent sur les qualités comportementales des élèves, pourtant essentielles à leur autonomie et à leur épanouissement personnel et professionnel. Les freins aux apprentissages, qu'ils soient d'ordre psychologique, social ou cognitif, limitent leur capacité à se projeter vers l'avenir. Ces obstacles résultent de multiples facteurs, comme un manque de motivation, la peur de l'échec, un environnement peu stimulant ou encore des expériences passées négatives. Lever ces freins est essentiel pour permettre à chacun de s'engager pleinement dans le processus d'apprentissage.

A. Donner aux jeunes le choix de leur avenir : l'impératif d'une meilleure orientation au collège et au lycée

La politique d'orientation représente un coût non négligeable pour les finances publiques. La Cour estime à 8 000 équivalents temps plein et 400 M€ les moyens publics mobilisés, hors lutte contre le décrochage scolaire et moyens affectés aux missions locales. En les incluant, le total avoisinerait 10 000 équivalents temps plein et 500 M€.

1. La politique d'orientation actuelle ne permet pas de dépasser les déterminismes qui freinent la capacité des jeunes à se projeter vers l'avenir

La « politique de l'orientation » a pour objectif de fournir aux familles une information éclairée pour une meilleure insertion, afin de lutter contre les déterminismes (social, territorial et de genre) et de prévenir le décrochage scolaire par l'aide à la construction d'un projet.

Pourtant, l'orientation des élèves reste souvent perçue comme une voie par défaut et influencée par des stéréotypes socio-économiques et géographiques, avec pour conséquence de limiter les ambitions des jeunes. Environ 40 % des jeunes concernés ressentent cette orientation comme étant « subie ».

Le système d'orientation des jeunes souffre, en effet, de fortes inégalités, tant en raison du manque de formation des enseignants sur les biais sociaux et genrés que d'une information souvent peu accessible aux familles les plus éloignées du système éducatif. Entre une offre de formation foisonnante et les multiples acteurs publics et privés qui interviennent en ce domaine, les jeunes et leurs parents manquent de repères. Y parvenir suppose une coordination territoriale plus efficace, laquelle implique de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les régions.

L'orientation démarre en France au collège, où elle vise à permettre aux jeunes d'avoir une première réflexion sur le monde professionnel, puis de l'approfondir au lycée dans la préparation d'une éventuelle poursuite de leurs études. La situation de la France est atypique en la matière : l'orientation y reste tardive, alors que de nombreux pays commencent à faire découvrir les métiers dès l'école primaire.

Les enseignants ne disposent pas des moyens d'exercer véritablement leur mission d'orientation. Pourtant, à notes égales et vœux égaux, les décisions des équipes éducatives tendent à favoriser l'orientation des jeunes de familles défavorisées vers la voie professionnelle après la troisième. Or, cette filière reste toujours moins valorisée socialement et peu attractive, notamment pour les formations industrielles.

2. L'organisation de l'orientation doit être revue pour mieux répondre aux besoins des jeunes

Face aux nombreuses réformes de l'éducation intervenues depuis 2018, un important besoin d'accompagnement à l'orientation des élèves et de leurs parents s'est fait jour. Dans les établissements, la mission d'orientation a été confiée en priorité au professeur principal, l'action des psychologues de l'Éducation nationale se concentrant sur le suivi psychologique des élèves. Pourtant, ce transfert de mission n'a pas été accompagné en matière de formation initiale et très peu dans le domaine de la formation continue des professeurs concernés, alors qu'ils sont désormais en première ligne face aux jeunes et à leurs parents.

De plus, l'offre de formation sur un territoire donné détermine fortement l'orientation. En effet la proximité, associée à la mobilité, constitue un élément déterminant du choix des jeunes. L'offre de formation doit s'adapter pour offrir à chaque jeune un parcours d'insertion. La répartition actuelle des compétences entre les acteurs publics concernés, issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, prête à confusion : la responsabilité des régions par rapport à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) gagnerait à être clarifiée, pour mieux articuler l'action publique sur le terrain. La lisibilité des diplômes, la pertinence des formations et l'ajustement des capacités requièrent en effet un pilotage politique et stratégique fort au niveau régional, en lien avec le tissu économique.

B. Ne laisser personne « sur le bord du chemin » : garantir la formation des jeunes de 16 à 18 ans

L'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans a été instaurée par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Dans le cadre des travaux préparatoires de la loi, l'objectif affiché était de passer d'un droit formel à la formation et à la qualification à un droit réel pour tous les jeunes concernés.

1. Un peu plus de cinq ans après son instauration, l'objectif de formation de tous les jeunes de 16 à 18 ans en décrochage n'est pas atteint

Cette obligation, plus ciblée que beaucoup de politiques en faveur des jeunes, vise les jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, autrement dit tous ceux qui se trouvent en situation de décrochage scolaire, avec ou sans diplôme. Elle est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2020, pendant la crise sanitaire. Quatre ans après, des progrès sont constatés, mais l'objectif initial n'est toujours pas atteint.

Parmi les 1,6 millions de jeunes de cette tranche d'âge, environ 150 000 relèvent actuellement de l'obligation de formation. Ce chiffre est supérieur à l'estimation de 60 000 jeunes susceptibles d'être concernés qui avait été faite lors du lancement du dispositif. La différence peut s'expliquer par une sous-estimation initiale et/ou un repérage plus efficace des « invisibles ». En toute hypothèse, une proportion importante des jeunes relevant de l'obligation de formation ne la respecte pas.

Cette obligation de formation implique une phase de repérage, des phases d'accueil et de diagnostic, puis d'accompagnement. En pratique, contrairement à ce que suggère son libellé, elle consiste au moins autant à accompagner qu'à former les jeunes concernés. L'obligation est remplie lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle. L'obligation de formation est d'abord pensée en termes de lutte contre le décrochage scolaire. Elle s'articule toutefois avec d'autres politiques publiques, à des degrés variables (cohésion sociale, politique de la ville, prévention et lutte contre la pauvreté, protection judiciaire de la jeunesse notamment).

2. Les défauts de conception de cette mesure doivent être corrigés et son pilotage redynamisé à la hauteur des ambitions initiales

Depuis l'origine, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans souffre de plusieurs défauts qui l'empêchent de se déployer efficacement. La communication qui l'entoure est peu adaptée, ce qui fait qu'elle demeure largement méconnue. La conception du système d'information spécifique, qui doit permettre de la suivre, accuse un retard important. Surtout, le défaut de respect de l'obligation de formation n'est pas sanctionné. D'ailleurs, si elle s'applique aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux autres parties prenantes locales, dans les faits, la seule obligation mentionnée par la loi incombe aux missions locales, qui doivent informer les départements des cas de non-respect de l'obligation de formation.

De fait, le pilotage stratégique de l'obligation de formation s'est progressivement essouffé et n'est pas à la hauteur des ambitions initiales. L'instauration de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans a indéniablement permis de mobiliser davantage les acteurs locaux en faveur des jeunes, malgré des disparités significatives. Cependant, peu d'innovations dans l'offre ont émergé et d'importantes inégalités territoriales persistent. Ainsi les solutions proposées aux jeunes des territoires ruraux sont insuffisantes. L'amélioration du repérage des jeunes et la diversification des solutions proposées nécessitent de renforcer la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés. C'est une nécessité pour l'avenir de ces jeunes.

C. Lutter contre l'échec en premier cycle universitaire : la nécessité d'une politique nationale claire et au long cours

La prévention de l'échec en premier cycle universitaire est un enjeu essentiel pour assurer la capacité du pays à se projeter dans l'avenir, grâce à des jeunes qualifiés. Le risque de quitter l'école prématurément, de ne pas pouvoir accéder à une formation qualifiante ou d'y accéder dans de mauvaises conditions constitue un coût élevé, pour l'élève lui-même en obérant ses perspectives d'emploi, mais aussi pour la société, qui a besoin d'une population active instruite pour stimuler l'innovation et la croissance économique à long terme.

1. Les pouvoirs publics déploient des moyens significatifs pour réduire l'échec à l'université mais sans effet durable à ce jour

La situation actuelle est peu satisfaisante. En France, la réussite en trois ans des étudiants inscrits en licence (34 %) reste inférieure à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (39 %). Si, à la rentrée 2023-2024, environ 700 000 étudiants étaient inscrits en cursus de licence dans les disciplines générales, moins d'un étudiant sur deux obtient son diplôme en trois ans ou quatre ans. Le taux de passage de première année en deuxième année de licence est faible, alors que le taux de redoublements et de sorties sans diplôme est élevé.

Ces faiblesses montrent la nécessité de poursuivre les efforts consentis depuis quelques années. Les universités ont en effet mis en place des dispositifs de prévention de l'échec des jeunes en premier cycle, financés par l'État au travers des crédits prévus par la loi du 8 mars 2018 relative à la réussite et à l'orientation des étudiants, à hauteur de 582 M€ entre 2018 et 2022, ainsi que de ceux issus des fonds du programme d'investissements d'avenir et de France 2030, à hauteur de 794 M€ depuis 2017.

Cependant, les crédits budgétaires en question restent marginaux et peu évolutifs, ce qui a incité les universités à s'orienter vers les appels à projets du plan d'investissement d'avenir et du plan France 2030. Ceux-ci ont été déterminants pour mettre en place sur le terrain des projets structurants. Cependant, ces abondements extra-budgétaires ne sont attribués que pour une période donnée et les universités doivent désormais anticiper la façon dont elles financeront à moyen terme les projets en cours ou ceux qui restent à lancer.

De nombreux dispositifs existent localement mais la plupart n'ont pas démontré toute leur efficacité ou bien celle-ci se réduit : le faible taux d'encadrement en licence ne permet pas d'assurer un suivi individuel des étudiants (mentorat, enseignants référents, etc.) et la complexité née de la refonte de la carte de l'offre de formation affecte les dispositifs de spécialisation et de professionnalisation.

2. Renforcer la lutte contre l'échec à l'université suppose de mieux comprendre le phénomène et de fixer des objectifs lisibles et cohérents

La lutte contre l'échec en premier cycle universitaire implique de mieux en cerner les causes, multifactorielles (comme les conditions de vie des étudiants). Elle implique aussi de veiller à renforcer le suivi de l'assiduité des étudiants.

L'amélioration globale des taux de réussite résulte d'une forte mobilisation des universités, qui se traduit par le développement de dispositifs en lien avec l'enseignement secondaire pour faciliter la connaissance de l'offre de formation de premier cycle. Leur pertinence sur les choix d'orientation reste toutefois à confirmer.

En l'absence de document stratégique national et de définition claire de l'échec et de la réussite, les objectifs fixés aux parties prenantes et leur articulation, au niveau national comme au plan local, ne permettent pas d'assurer la complémentarité des formations de premier cycle. La contractualisation des moyens déployés sur le terrain est encore récente, ce qui ne favorise pas le pilotage efficace des ressources.

Il n'existe pas de procédure d'évaluation harmonisée des dispositifs locaux de prévention de l'échec. Compte tenu de leur diversité, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche gagnerait à les recenser. Cela suppose de mettre en place un système d'information permettant de suivre le parcours des étudiants.

Il convient par ailleurs de mieux appréhender les coûts réels du parcours en licence. Les études disponibles mettent en évidence un sous-investissement, qui entraînent des coûts supplémentaires (réorientations, redoublements, sorties sans diplôme, abandons). La Cour a ainsi estimé à 534 M€ le coût annuel des redoublements et des sorties sans diplôme sur les trois années du premier cycle.

D. Accompagner tous les jeunes vers des formations avancées : les besoins spécifiques des jeunes ruraux

Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur des jeunes de 25 à 34 ans (49,4 %) est légèrement plus élevé en France que la moyenne des pays de l'OCDE (45,6 %). Toutefois ce taux varie selon les régions et diminue à mesure que l'on s'éloigne des grandes métropoles.

Afin de comprendre si les jeunes issus des territoires ruraux disposent des mêmes chances d'accès à l'enseignement supérieur que les jeunes des espaces urbains, les juridictions financières ont analysé la situation de quatre départements à dominante rurale de l'est de la France (Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône et Vosges), dont la part de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population est plus faible que les moyennes régionales et nationale.

1. Si les jeunes ruraux rencontrent plus d'obstacles que les jeunes urbains pour accéder à des formations supérieures, leurs résultats y sont meilleurs

Les jeunes ruraux concernés ont accès à une offre d'enseignement supérieur moins développée que celle des territoires urbains et davantage orientée vers les cursus professionnels plus courts (Bac +2), malgré la présence de quelques formations plus avancées. Leur éloignement des pôles universitaires complexifie leur accès à l'information sur l'offre de formation et sur la vie étudiante.

Les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes vivant dans des territoires ruraux résultent à la fois de caractéristiques propres à ces territoires et de freins individuels. Les populations concernées disposent en moyenne de ressources financières plus modestes que celles observées nationalement. Des freins culturels peuvent aussi intervenir : poursuivre des études supérieures y est synonyme d'éloignement de l'environnement familial, amical ou social.

Les jeunes des territoires ruraux ont peu ou prou les mêmes choix de filière que les jeunes urbains mais les premiers sont proportionnellement plus nombreux à quitter leur académie pour des études supérieures et plus mobiles que les seconds. Leurs résultats aux examens sont aussi meilleurs, preuve qu'il n'existe pas de fatalité en la matière.

2. Améliorer l'accès des jeunes ruraux aux formations supérieures suppose de mieux prendre en compte leurs spécificités

Un meilleur accès des jeunes ruraux à l'enseignement supérieur n'est pas possible sans soutenir une offre de formation de proximité. Cet appui ne peut cependant être que d'ampleur limitée, au regard des effectifs d'étudiants concernés, et rester concentré, pour l'essentiel, sur quelques cursus spécifiques. Par conséquent, il est indispensable de prévoir des mesures facilitant la mobilité de ces jeunes vers les pôles de formation de leur choix.

Un réexamen des modalités d'attribution des aides directes aux étudiants est également nécessaire. En effet, il n'existe pas, dans les territoires observés, d'aide spécifique prenant en compte les difficultés des jeunes ruraux, notamment l'éloignement géographique. Il serait opportun de mieux prendre en compte la distance géographique dans l'attribution des aides qui leur sont destinées, notamment les bourses sur critères sociaux. La simplification des procédures d'obtention et de versement de ces aides auprès des différents financeurs faciliterait leur parcours de formation supérieure.

II. Détenir les clés de son autonomie économique : les prérequis d'une entrée réussie dans la vie active

Les jeunes débordent d'idées innovantes mais se heurtent trop souvent à des obstacles matériels et institutionnels. Aspirant à une vision plus horizontale et inclusive du travail que leurs aînés, ils valorisent l'épanouissement personnel et l'impact social et environnemental de leurs projets professionnels. Leur bonne insertion dans la vie active suppose qu'ils jouissent d'une autonomie financière, même incomplète. Pour participer à la vie de la cité, les jeunes doivent ainsi pouvoir accéder à l'emploi. Or, le chômage reste pour eux un problème majeur.

Les politiques publiques peuvent créer des opportunités en stimulant la création d'emplois, en facilitant l'entrepreneuriat et en soutenant les programmes d'apprentissage et de stages, tout en répondant à la précarité liée à des emplois instables ou mal rémunérés. Au-delà, elles doivent leur permettre de disposer d'un logement et de moyens de mobilité efficaces, facteurs déterminants de l'autonomie réelle.

A. Appuyer l'entrée des jeunes dans la vie active : la nécessité d'une stratégie renouvelée en faveur de l'emploi

Les jeunes sont, davantage que les autres actifs, confrontés au risque de chômage et présentent des besoins spécifiques, notamment ceux qui sont sans qualification ou qui rencontrent des freins dits périphériques. L'État met en œuvre une large palette d'instruments, ciblés ou non sur les jeunes, qui relèvent de trois grandes catégories : l'accompagnement, la formation professionnelle et l'incitation financière à l'embauche. La période récente a été marquée par une priorité assumée en faveur des deux premières, au détriment de la dernière.

1. Le niveau d'emploi des jeunes s'améliore tendanciellement depuis huit ans mais de fortes inégalités persistent

Depuis 2017, la situation des jeunes s'améliore : leur taux d'emploi, en baisse de trois points entre 2001 et 2016, a connu depuis une hausse de six points. Celle-ci est due, pour plus de moitié, à l'essor de l'alternance.

L'amélioration observée coïncide avec un effort financier massif de l'État. Si la dépense totale en faveur de l'emploi des jeunes reste difficile à mesurer, celle correspondant aux dispositifs en faveur des jeunes a fortement progressé. Elle a atteint 7,3 Md€ en 2023, soit deux fois plus qu'en 2017.

Le lien de causalité entre les deux phénomènes (amélioration du taux d'emploi des jeunes et effort accru de l'État) n'est cependant pas réellement assuré. En effet

la conjoncture économique reste le principal déterminant : le taux de chômage des jeunes est étroitement corrélé au taux de chômage global, dont il amplifie les fluctuations. De plus, l'impact des dispositifs ciblés sur les jeunes reste mal connu : les indicateurs d'impact sont hétérogènes, l'évaluation des dispositifs rarement intégrée à leur conception et les effets d'aubaine ou de substitution peu documentés.

Au-delà, même si le taux d'emploi des jeunes s'améliore, des difficultés structurelles persistent. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation reste élevée (plus de 10 %). Surtout, l'accès à l'emploi demeure très dépendant du niveau de diplôme et les inégalités territoriales restent marquées, notamment dans les outre-mer et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Pour rendre l'action des pouvoirs publics en matière d'emploi des jeunes plus efficace et adaptée aux besoins de chacun, l'État doit redéfinir un cadre stratégique général

Alors que l'accès des jeunes à l'emploi reste plus difficile en France que dans les pays européens comparables, l'État gagnerait à se doter d'un cadre stratégique rénové qui soit régulièrement actualisé à l'aune de la conjoncture économique. Le plan « *Un jeune, une solution* », conçu en réponse à la crise sanitaire, ne peut plus être aujourd'hui une référence pertinente. La mise en place d'un cadre rénové suppose, au préalable, de mieux définir les objectifs poursuivis et de cerner, parmi les difficultés d'accès à l'emploi, celles qui ne concernent que les jeunes. La sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture économique devrait d'ailleurs inciter l'État à privilégier des politiques contracycliques.

Au-delà d'une refonte de la stratégie d'ensemble, les moyens déployés doivent être mieux coordonnés et paramétrés. La détermination des cibles nationales assignées à chaque dispositif ne repose pas sur une évaluation rigoureuse des besoins. Les règles de répartition territoriale des moyens ne garantissent pas une allocation optimale des ressources. Le pilotage par l'offre, fondé sur des cibles en volume pour chaque dispositif, doit céder la place à un pilotage par les besoins et les résultats. Cette évolution s'impose pour les trois catégories de dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes (l'accompagnement, la formation professionnelle et les aides à l'embauche d'apprentis). De même, les critères d'orientation des jeunes restent à clarifier et à partager entre les acteurs tant les dispositifs sont nombreux et complexes.

Si les démarches de repérage et de remobilisation des publics dits « invisibles » se sont multipliées depuis 2019, leur efficacité est atténuée par des calendriers de mise en œuvre resserrés, des difficultés à inscrire les jeunes dans les dispositifs de droit commun et des problèmes de coordination entre acteurs. Ce dernier phénomène contrarie l'objectif d'un parcours sans rupture pour chaque jeune, dans un contexte marqué par une concurrence persistante entre les missions locales et France Travail.

B. Garantir aux jeunes l'accès au logement, passage obligé pour une vie autonome

L'autonomisation résidentielle, qui consiste à quitter le domicile parental pour un logement indépendant, est l'une des caractéristiques de l'entrée dans l'âge adulte dans les sociétés développées. Elle intervient en général entre 18 ans, âge des premiers départs pour cause d'études ou de formation, et 30 ans, borne supérieure retenue en France par la plupart des dispositifs publics relatifs au logement des jeunes.

1. Les dispositifs en faveur du logement des jeunes ciblent d'abord les étudiants

Les jeunes présentent des spécificités, en termes de mobilité, d'entrée sur le marché du travail et de niveau de revenus, qui les rendent vulnérables aux tensions du marché du logement et sont peu compatibles avec le prix parfois élevé des loyers. Les jeunes, essentiellement urbains et locataires, sont en effet largement logés dans le parc privé.

Les étudiants, principale cible des politiques en faveur du logement des jeunes, bénéficient de dispositifs propres (résidences spécifiques et aides financières) : 2,7 millions d'aides personnalisées au logement sont versées chaque année, selon des modalités d'attribution favorables aux étudiants, et un parc de 385 000 logements en résidences universitaires, à vocation sociale ou privée, leur est consacré. Les bourses sur critères sociaux contribuent également à solvabiliser les étudiants qui en bénéficient, qui plus est pour les niveaux de bourse les plus élevés.

Cependant, le logement des jeunes a un objet plus étendu, dont témoignent les réseaux des foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales dites « jeunes actifs ». La mobilisation financière globale en faveur de ces réseaux est plus discontinuée que celle relative au logement étudiant.

La politique du logement a ainsi un impact le plus souvent limité lorsqu'elle vise l'accès au parc de droit commun de l'ensemble des moins de 30 ans. Les efforts pour faciliter l'accès aux parcs social et privé pour ce public produisent des résultats mitigés. Les logements proposés aux jeunes actifs sont dans une proportion inférieure aux logements étudiants. Ainsi, la mobilisation du parc social en faveur des moins de trente ans reste résiduelle (3 000 places).

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a introduit la colocation dans le parc social et a ouvert la possibilité de réserver une partie du parc de droit commun aux moins de 30 ans. Pourtant, ces deux mesures restent pour l'heure marginales (0,12 % du parc). Seul le dispositif de garantie « *Visa pour le Logement et l'Emploi* », pour le parc privé, a prouvé sa pertinence (90 % concernent les moins de 30 ans) mais là aussi essentiellement grâce aux étudiants.

2. L'action publique en faveur du logement des jeunes, plutôt innovante, reste trop morcelée

En dépit de ces caractéristiques, la politique d'accès au logement des 18-30 ans n'est pas pensée comme un tout cohérent, quand bien même n'a-t-elle pas vocation à être homogène. Les dispositifs fonctionnent trop « en silos », selon une approche par sous-populations cibles (apprentis, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, jeunes précaires, etc.). Ils renvoient souvent à des objectifs de solidarité (nouvelles formes d'habitat telles que les cohabitations intergénérationnelles) ou d'insertion professionnelle et sociale, pour lesquels le logement est considéré comme un facteur de stabilisation.

Améliorer cette politique suppose moins de chercher à traiter pareillement tous les jeunes que de renforcer la coordination locale, pour offrir une solution adaptée aux parcours individuels et s'assurer de la cohérence des initiatives. Chaque territoire, en fonction de sa situation propre, est l'échelle pertinente pour produire la connaissance nécessaire à l'action publique et doit faire l'objet d'une gouvernance adaptée à ses spécificités. Les travaux réalisés s'agissant des étudiants peuvent être source d'inspiration pour le logement des jeunes dans leur ensemble.

Cette diversité de terrains d'action ne doit pas empêcher l'instauration, à l'échelle nationale, d'un chef de file chargé de proposer une analyse régulière de la situation et de promouvoir le dialogue et l'échange d'expériences entre les territoires. En effet, l'éparpillement et la cohabitation de multiples dispositifs sont sources de confusion et de disparités de traitement peu compréhensibles pour les usagers.

C. Offrir aux jeunes les conditions d'une autonomie au quotidien : le rôle des transports collectifs

La mobilité est un enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, qui sont en moyenne moins motorisés et disposent de ressources financières moins importantes que l'ensemble de la population.

1. Si la voiture reste incontournable dans les mobilités des jeunes, l'utilisation des transports collectifs progresse

Les jeunes de 15 à 25 ans sont des utilisateurs importants et relativement captifs des transports collectifs. Même si l'usage de la voiture domine encore, l'utilisation des transports en commun par les jeunes a progressé de façon significative entre 2008 et 2019, passant de 26 à 30 % pour ceux de 15 à 17 ans et de 14 % à 20 % pour les 18-24 ans.

Cette tendance témoigne d'un succès relatif des politiques de mobilité en faveur des jeunes. L'usage de la voiture reste toutefois prédominant après 25 ans. La fidélisation des jeunes dans les transports collectifs, lors de leur entrée dans la vie active, revêt donc un enjeu majeur, notamment du point de vue de la transition écologique.

2. Les politiques locales en faveur des jeunes se focalisent le plus souvent sur les tarifs alors que le premier obstacle à la mobilité des jeunes est le manque d'offre

Face à ce besoin de mobilité, l'organisation des transports collectifs, qui relève de la compétence des autorités organisatrices de la mobilité, est structurée autour du couple régions-intercommunalités : les premières gèrent les transports collectifs régionaux (TER et cars), les secondes ceux des bassins de vie du quotidien (métro, tramways, bus). À ce jour, ces autorités organisatrices ont surtout fait le choix de soutenir la mobilité des jeunes à l'aide de réductions tarifaires (de 30 à 70 %), qui peuvent aller jusqu'à la gratuité.

Cette stratégie a eu un impact positif sur la mobilité des jeunes. Elle rencontre toutefois plusieurs limites : elle ne cible pas assez les plus défavorisés, réduit les recettes des services de transport et peine à fidéliser les jeunes après leur entrée dans la vie active. Certaines autorités organisatrices de la mobilité ont commencé à développer le recours à une tarification solidaire, qui tient compte de la capacité contributive des jeunes.

Or, c'est bien le manque d'offre de transport, plus que le prix payé, qui entrave la mobilité des jeunes. Ce problème est particulièrement flagrant dans les zones périurbaines et rurales, où les besoins des jeunes sont insuffisamment pris en compte. La couverture des trajets domicile-études est relativement bien satisfaite ; celle des trajets domicile-travail des jeunes actifs reste faible. Ainsi, 38 % des jeunes ruraux de 15 à 29 ans ont renoncé à un entretien d'embauche en raison de difficultés de déplacement.

Au-delà, la mise en place d'une coordination à l'échelle régionale ainsi que le renforcement de l'information à destination des jeunes sont à encourager. La loi a organisé la coordination entre autorités locales à l'échelle des 300 bassins de mobilité régionaux mais les outils correspondants restent peu utilisés (20 contrats opérationnels de mobilité seulement ont été signés). Leur déploiement gagnerait à être accéléré pour organiser les déplacements entre bassins de vie et bassins d'emploi et mettre en place des dessertes fines vers les lignes de transports collectifs bénéficiant aux jeunes actifs.

D. Permettre aux jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, trop souvent laissés seuls face à leurs difficultés, de mieux s'insérer

Certains jeunes doivent, pour avancer dans la vie, affronter plus d'obstacles que les autres, qu'ils résultent de discriminations ou de barrières sociales, notamment pour ceux issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap. Il en va particulièrement des enfants victimes de violences et de négligences qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. Alors qu'ils sont moins bien pris en charge médicalement que les autres et, selon les études internationales les plus récentes (2021), perdent vingt

ans d'espérance de vie du fait des séquelles de leurs traumatismes, beaucoup se retrouvent à la rue à leur majorité. Près de la moitié des sans-abris de 18 à 25 ans ont ainsi été confiés préalablement à l'aide sociale à l'enfance.

En France, près de 397 000 mineurs et jeunes majeurs font l'objet d'une mesure de protection dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance en 2022. 221 000 d'entre eux sont accueillis et hébergés, dont plus de 31 900 jeunes majeurs. Les actions des départements, qui sont chargés de les accompagner, de même que celles des acteurs économiques dans leur ensemble, doivent encore gagner en ampleur pour être efficaces.

1. Les droits des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance ont été renforcés depuis la loi de 2022, mais les réponses apportées localement restent très hétérogènes

La protection accordée aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance s'est élargie durant les dernières décennies, en particulier sous l'effet de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, qui a rendu obligatoire la prise en charge jusqu'à leurs 21 ans de ceux qui sont sans ressources ou soutien familial suffisants. Avant l'adoption de cette dernière loi, les services de l'aide sociale prenaient déjà en charge une part croissante de jeunes majeurs, pour plus de 1 Md€ (alors qu'au total, 9,6 Md€ sont consacrés à la politique de la protection de l'enfance).

La loi de 2022 ne s'est pas traduite par une hausse notable et uniforme de la proportion de jeunes majeurs pris en charge. Si les départements tentent d'apporter une réponse aux besoins de ces jeunes, les actions mises en œuvre divergent significativement, notamment en fonction de l'organisation locale préexistante. En dépit du caractère désormais opposable du droit à l'accompagnement, de nombreux départements restent d'ailleurs attachés à la logique contractuelle.

Le taux de couverture par un contrat jeune majeur s'inscrit ainsi dans une échelle de 38 % à 83 % selon les départements contrôlés. La durée de ces contrats varie selon les territoires et reste souvent inférieure au plafond légal. Pour les anciens mineurs non accompagnés, les départements font souvent des choix de durée de contrat encore plus courtes.

2. L'accès des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance aux dispositifs de droit commun reste insuffisant

La politique de protection de l'enfance bénéficie souvent d'un pilotage partenarial assez solide. Cependant ce n'est pas le cas pour les dispositifs en faveur des jeunes majeurs. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de protection de l'enfance ont eu pour leur part des effets tangibles mais limités. Elles ont favorisé une prise en charge globale des jeunes majeurs à la sortie de l'aide sociale à l'enfance, mais la logique de projet, sur laquelle elles reposent, laisse les services de l'État et les départements face à des incertitudes sur leurs suites.

En matière d'accès des jeunes majeurs aux dispositifs de droit commun, des progrès sont constatés s'agissant du logement ou de l'assurance-maladie. En revanche l'accès au contrat d'engagement jeune souffre encore souvent d'une absence de partenariat et de chef de file identifié. À l'exception du contrat d'engagement jeune pour les « *Jeunes en rupture* », le Pacte des solidarités n'intègre pas d'action spécifique pour ces publics.

Pour de nombreux jeunes majeurs, le handicap et les troubles psychiques restent des freins importants à l'insertion. Il convient de renforcer les coopérations en matière de handicap avec les maisons départementales des personnes handicapées et en matière de psychiatrie avec les agences régionales de santé. Dans la plupart des départements contrôlés, peu de dispositifs spécifiques s'adressent aux jeunes majeurs issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de zones rurales délaissées.

III. Se donner les moyens d'être bien portant : l'importance des politiques de prévention

À première vue, les jeunes peuvent sembler en meilleure santé, physique et mentale, que les adultes, en raison de leur âge. La réalité quotidienne est pourtant parfois très différente. Les conduites à risque nécessitent des réponses publiques adaptées. Différentes politiques concourent à promouvoir la santé et le bien-être des jeunes. Leur versant préventif doit être renforcé et mieux ciblé, qu'il s'agisse d'encourager les pratiques sportives ou de prévenir les addictions chez les jeunes.

Cela nécessite une approche transversale mobilisant tous les acteurs concernés (ministères, soignants, milieu éducatif, familles et jeunes eux-mêmes). Les acteurs publics doivent aussi garantir aux jeunes l'accès à des infrastructures d'écoute et d'aide et les sensibiliser aux conséquences sur leur santé de mauvaises habitudes alimentaires, de l'inactivité et de tous les types d'addiction.

A. Mieux accompagner les jeunes vers la pratique sportive, passage incontournable pour entretenir leur santé physique

Un peu plus des trois quarts (79 %) des jeunes Français sont des sportifs réguliers. Plus de 2,7 millions de licences sportives sont octroyées aux jeunes. Pourtant, ce constat positif recouvre de fortes disparités liées au genre, au territoire ou à l'origine sociale. En effet, des profils structurellement plus éloignés de la pratique sportive, comme les jeunes femmes, les jeunes en situation de handicap ou confrontés à des difficultés socio-économiques, pourraient et devraient en être la cible prioritaire alors que cette politique s'adresse plutôt aux jeunes déjà considérés comme sportifs.

1. Alors qu'elles conditionnent la capacité des jeunes à pratiquer des activités physiques régulières, les infrastructures sportives restent très inégalement accessibles selon les territoires

Les investissements récents des collectivités locales ont majoritairement porté sur des équipements sportifs de proximité, dont un grand nombre, en libre accès, favorise la pratique sportive des jeunes. Le bloc communal est à l'origine de 93 % des investissements correspondants.

Les 350 000 équipements existant à l'échelle nationale ne répondent pas, pour autant, aux attentes des jeunes et sont inégalement répartis. Dans les territoires urbains, l'offre est globalement saturée et les initiatives de mutualisation doivent être renforcées. Dans le cas particulier des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de nombreux équipements existent mais sont souvent peu diversifiés. Dans le monde rural, le nombre d'équipements sportifs a augmenté, mais ils demeurent moins accessibles qu'ailleurs pour les jeunes dépourvus de moyens de transport.

Les pouvoirs publics sont au fond davantage financeurs que stratèges. Rares sont les collectivités locales qui formalisent leurs ambitions pour le sport en général, et pour l'accès des jeunes en particulier. Les soutiens financiers nationaux existants sont, quant à eux, insuffisamment ciblés sur les publics prioritaires. L'Éducation nationale est un acteur majeur, par le biais de l'éducation physique et sportive, même si des tensions existent sur les équipements, les horaires ou les dispenses.

2. De nombreux acteurs accompagnent les jeunes dans leur pratique sportive, mais l'essentiel des actions menées sont orientées vers la performance

L'approche générale des acteurs publics en faveur du sport est dominée par la compétition. Ainsi, la majeure partie des politiques publiques et des moyens engagés profite à des jeunes déjà sportifs et non aux jeunes éloignés du sport. Plusieurs publics gagneraient pourtant à être davantage ciblés par les politiques publiques : les jeunes femmes, les jeunes en situation de handicap et les jeunes en situation précaire.

Par conséquent, les offres publiques et associatives ne permettent pas d'endiguer les décrochages de la pratique observés entre 15 et 25 ans alors que le secteur marchand, offrant des modalités plus souples, se développe fortement. Pourtant, avec 325 000 structures associatives et 16,5 millions de licences, la France dispose d'un maillage très dense d'associations sportives, dont sont membres 42 % des jeunes français âgés de 15 à 30 ans.

B. Offrir aux jeunes en « mal-être » une réponse accessible : des maisons des adolescents en première ligne

Période de développement et de transition vers l'âge adulte, l'adolescence constitue une phase de questionnement et de vulnérabilité qui nécessite un accompagnement adapté. Les 123 maisons des adolescents en activité en 2024 sont des structures pluridisciplinaires affectées à la prévention et à l'accompagnement des problématiques adolescentes. Elles offrent un environnement d'écoute et d'accompagnement. La demande croissante de jeunes en situation de mal-être et les difficultés d'accès aux professionnels de la santé mentale en font des acteurs incontournables dans les territoires. Les pouvoirs publics devraient néanmoins clarifier leurs attentes à l'égard de ce dispositif en garantissant l'adéquation de ses moyens aux besoins de prévention dans les territoires.

1. Les maisons des adolescents, qui accueillent un nombre croissant de jeunes, constituent un dispositif plutôt bien perçu mais dont le bénéfice pour les usagers reste à évaluer

Nées au tournant des années 2000, les maisons des adolescents visent à répondre à la demande de soin des adolescents. Libres de définir leur mode de fonctionnement, elles ont progressivement complété leur action par un volet social. Des actions collectives de prévention sont proposées aux jeunes ainsi que des temps de sensibilisation des professionnels aux problématiques adolescentes.

Depuis leur création, ces structures accompagnent un nombre croissant de jeunes, majoritairement collégiens et lycéens et aux deux tiers composés d'adolescentes. En 2021, ils étaient près de 100 000, en augmentation de près de 20 % depuis 2018. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de mal-être de plus en plus exacerbé depuis la crise sanitaire.

Les sondages menés dans le cadre de l'enquête de la Cour montrent que les maisons des adolescents sont bien identifiées par leurs partenaires et par leurs usagers, qui en sont globalement satisfaits. Une étude scientifique du dispositif reste cependant à mener.

2. Devant l'exacerbation du mal-être adolescent, l'offre de soins et d'accompagnement à destination des adolescents doit mieux se structurer

La réactivité des maisons des adolescents est parfois remise en cause lorsque ces structures sont contraintes de pallier les carences d'autres acteurs, relevant notamment de la santé scolaire et de la psychiatrie infanto-juvénile. Afin de jouer pleinement leur rôle, elles doivent améliorer leur accessibilité, préserver leur réactivité et inscrire leur action au sein d'une offre de services plus lisible. En effet, l'offre foisonnante de soutien à la jeunesse et à la parentalité n'est pas sans brouiller la capacité de décision et d'orientation des usagers : une meilleure articulation avec les Points Accueil-Écoute Jeunes, aux missions proches, est indispensable.

Les choix d'implantation des maisons des adolescents sont parfois discutables et obèrent l'accès des habitants des territoires ruraux à leurs services. Le développement des démarches d'aller-vers et le renforcement des liens avec l'Éducation nationale sont des pistes identifiées pour y remédier. Au fond, les modalités de pilotage des maisons des adolescents sont désormais inadaptées à la hausse de leur activité depuis la crise sanitaire. Des missions obligatoires pourraient leur être assignées en matière de prévention et d'accompagnement et les liens avec la psychiatrie infanto-juvénile systématisés.

C. Prévenir précocement les habitudes délétères : la lutte contre les addictions des jeunes aux drogues illicites et à l'alcool

La consommation de drogues et d'alcool pose un problème de santé publique majeur en raison du risque d'addiction qu'elle cause et des maladies dont elle est un facteur de risque et d'aggravation. L'addiction est une pathologie cérébrale marquée par la dépendance physiologique et psychologique aux substances consommées en dépit de leurs effets délétères. Les jeunes constituent un public sensible face à ces risques. Leur cerveau, qui n'atteint sa pleine maturité qu'à l'âge de 25 ans, est particulièrement vulnérable aux addictions. Ce risque se manifeste dès 12 ans, âge des premières expérimentations, voire des hospitalisations.

1. La jeunesse française est particulièrement touchée par la consommation de drogues illicites et d'alcool mais l'offre de soins reste insuffisante

La France est l'un des pays d'Europe les plus concernés par la consommation de drogues et d'alcool des jeunes. En 2021, 2,6 % des 18-24 ans déclaraient consommer quotidiennement de l'alcool, ce qui représente le taux le plus élevé de la zone euro. La consommation française de drogues serait également parmi les plus importantes en Europe puisque, toutes drogues confondues, 28 % des jeunes auraient consommé des produits stupéfiants dans l'année, contre 16,9 % dans l'Union européenne. Les chiffres de la consommation sont bien suivis par les pouvoirs publics. Ceux de l'addiction des jeunes sont plus difficiles à évaluer, faute de données épidémiologiques sur l'addiction en elle-même. Différentes méthodes d'évaluation permettent d'estimer le nombre de jeunes concernés. Il varie de 130 000 à plus d'un million selon la méthodologie retenue.

Malgré cette consommation préoccupante de drogues et d'alcool, qui fait peser des risques sur la santé mentale et physique des jeunes, la réponse sanitaire et médico-sociale se révèle insuffisante par manque de volontarisme et par défaut de ciblage des jeunes. L'accompagnement et le soin des personnes souffrant d'addictions sont inadaptés. Le nombre de places disponibles pour les jeunes, à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux, est faible. Les drogues et l'alcool ont pourtant des conséquences sanitaires et sociales néfastes particulièrement marquées. Le coût macro-économique et social des drogues est estimé par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives à 110 Md€ pour l'alcool et les drogues illicites.

2. Des mesures fortes de prévention doivent être proposées sans tarder pour limiter les effets souvent irréversibles de la consommation de drogues illicites et d'alcool

Pour prévenir les addictions, il est essentiel d'agir le plus tôt possible, avant que les problèmes ne se manifestent. Or, les efforts en la matière ne sont pas à la hauteur des enjeux. Prévenir très tôt les comportements à risques des jeunes passe notamment par des outils dissuasifs, comme l'action sur le prix de vente de l'alcool. L'introduction d'un prix minimum des boissons alcooliques pourrait se révéler utile pour détourner les jeunes de l'alcool. Quelles que soient les décisions sur le sujet, il convient de veiller à la stricte application de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Les exemples réussis des politiques conduites dans les pays du Nord plaident pour une approche plus volontaire et transversale de la prévention et du traitement des addictions. Cela implique de mobiliser tous les acteurs, notamment l'Éducation nationale. Les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ont en effet un rôle-clé à jouer pour identifier, sensibiliser et conseiller les jeunes.

Contrairement à ses voisins, la France n'a pas déployé de campagne de communication d'ampleur pour prévenir la consommation de drogues. Les pouvoirs publics gagneraient à réaliser une étude fine avant de réaliser des actions de communication, de façon à utiliser les termes et les canaux d'expression adéquats pour toucher les jeunes concernés.

D. Agir au long cours pour la santé physique : la nécessité de se saisir des enjeux d'obésité des jeunes

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'obésité est une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle pouvant nuire à la santé. Comme l'avait relevé la Cour des comptes en 2019, le taux de prévalence de l'obésité est beaucoup plus important dans les autres mers, notamment dans le Pacifique. Les juridictions financières ont donc analysé les politiques de prévention de l'obésité des jeunes de 15 à 25 ans mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

1. La progression de l'obésité chez les jeunes présente un risque sanitaire mais aussi économique pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française

Le taux de prévalence de l'obésité s'élevait pour les adultes, dans l'hexagone, en 2020, à 15 % contre 38 % en 2022 en Nouvelle-Calédonie et 48 % en 2019 en Polynésie française. Chez les jeunes, l'obésité progresse beaucoup plus rapidement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française que dans l'hexagone.

Dans ces deux territoires, l'obésité des jeunes est d'abord liée à une alimentation déséquilibrée, à la sédentarité et à une activité physique insuffisante. La précarité et l'environnement socio-économique et culturel peuvent constituer des facteurs aggravants. Les conséquences sanitaires de l'obésité obèrent l'avenir des jeunes et pèsent sur les économies locales.

2. La définition d'une stratégie de prévention de l'obésité chez les jeunes constitue un enjeu de santé publique et de maîtrise des dépenses de protection sociale

Dans ces deux territoires, la prévention de l'obésité des jeunes n'est pas une priorité des programmes de santé. Mettre en place une stratégie en ce domaine nécessite de développer des actions d'observation de la santé par tranche d'âge et de mettre en place des interventions ciblées pour les jeunes. Une stratégie de ce type, appuyée sur une évaluation des actions conduites, permettrait de réduire la dépense d'assurance maladie.

La politique de prévention de l'obésité repose sur une pluralité d'acteurs tant au niveau territorial que local. Le recueil et la diffusion d'informations fiables, telles qu'un baromètre sanitaire et social périodique, ainsi qu'une mesure de l'impact des programmes de prévention menés, constituent des mesures de transparence vis-à-vis de la population et des élus et d'amélioration de la performance des actions conduites par les acteurs de terrain.

La Cour invite à développer des mesures opérationnelles telle que la fiscalité comportementale, qui est un outil efficace de prévention des risques en santé et de l'obésité, et l'étiquetage nutritionnel des produits, qui devrait être rendu obligatoire. L'encadrement de la vente de produits néfastes pour la santé dans les écoles et à leurs abords, ainsi que l'aménagement d'équipements sportifs en accès libre, devraient également être développés.

IV. Participer à la vie dans la cité, dans ses droits et devoirs : renforcer le sens collectif et les engagements individuels

Les jeunes souhaitent s'impliquer dans des actions significatives, mais se sentent souvent exclus des processus de décision en raison de leur image, souvent amplifiée par les médias, d'oisiveté et d'idéalisme. Celle-ci alimente une défiance intergénérationnelle alors même que les jeunes souhaitent bénéficier d'une reconnaissance plus juste. Leur engagement collectif est d'ailleurs un indicateur clé de leur entrée dans la citoyenneté.

Les jeunes sont les moteurs du changement vers un monde plus durable et équitable. Les initiatives qui visent à encourager leur engagement dans les affaires publiques, qu'il s'agisse de voter, de participer à des consultations locales, de contribuer au financement des actions publiques ou de s'engager dans des associations, sont essentielles pour renforcer la démocratie et le tissu social.

A. Construire le collectif national : une Journée Défense et Citoyenneté dont les objectifs doivent être redéfinis

La suspension de la conscription en 1997 s'est accompagnée de la mise en place d'une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), destinée à maintenir un lien entre les armées et la jeunesse, rappeler le devoir de défense nationale qui s'impose à tout citoyen et assurer les conditions d'un éventuel appel sous les drapeaux, à laquelle a succédé la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en 2011.

1. La Journée Défense et Citoyenneté, sous tension, constitue l'un des derniers moments clés visant à rassembler les futurs citoyens

Obligatoire pour tous les Français âgés de 16 à 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté est porteuse d'objectifs très divers mais qui tous concourent, à un titre ou un autre, à renforcer le collectif national.

Elle vise d'abord à maintenir un lien entre les forces armées et la jeunesse, à rappeler le devoir de défense nationale qui incombe à tout citoyen et, par suite, à assurer les conditions d'un éventuel appel sous les drapeaux. Elle sert aussi à établir les listes électorales, à détecter l'illettrisme et à informer les jeunes sur divers sujets de citoyenneté et de civisme. 80 % des jeunes appelés se déclarent satisfaits de leur journée, malgré un repli pendant la crise sanitaire.

Cette journée est la dernière des trois étapes d'un « *parcours de citoyenneté* » que le « *plan ambition armées jeunesse* » présenté en 2021 vise à conforter et mieux structurer. Elle joue un rôle important dans l'intégration civique des jeunes, même si l'introduction du Service National Universel complique la gestion et l'organisation de la JDC. Son coût annuel, d'environ 100 M€, était jusqu'à 2023 essentiellement calculé sur la base, fragile, d'estimations reconduites d'un exercice sur l'autre.

Les importantes économies que la direction du service national et de la jeunesse a dû réaliser en 2024 (à hauteur de 10 % de son budget initial), la mobilisation des armées pour les Jeux olympiques de Paris et la préparation de la « *Journée Défense et Citoyenneté Nouvelle Génération* » ont conduit à réduire son format à 2 heures 45 depuis le 1^{er} août 2024.

2. Compte tenu de fragilités persistantes, les pouvoirs publics doivent arbitrer entre les ambitions qu'ils veulent assigner à la Journée Défense et Citoyenneté

La Journée Défense et Citoyenneté est un dispositif fonctionnel, qui repose sur une organisation robuste et relativement peu coûteuse. Cependant, depuis la suspension de la conscription, la Journée d'appel de préparation à la défense puis la JDC ont été sans cesse ajustés, remaniés et refondus, à la recherche d'un positionnement jusqu'ici introuvable et d'objectifs brouillés par la pluralité des messages à porter. De plus, l'efficacité de la Journée Défense et Citoyenneté pâtit d'un manque de suivi *a posteriori*.

L'affaiblissement de la spécificité des tests de lecture, en raison de la multiplication des évaluations réalisées au cours de la scolarité et du défaut de solutions effectives de remédiation pour les jeunes repérés comme ayant des difficultés de lecture,

constitue un problème majeur. L'effort des pouvoirs publics gagnerait à davantage porter sur l'accompagnement des jeunes concernés durant leur scolarité primaire et secondaire, en lien avec l'Éducation nationale et, en aval, avec le ministère du travail et les armées.

L'enseignement de défense, vecteur d'acculturation de la jeunesse aux enjeux de la défense nationale, demeure inégalement dispensé et ses acquis restent peu évalués. Il gagnerait en outre à être mieux articulé avec un enseignement plus en prise avec la réalité des métiers de la défense.

Enfin, les jeunes Français de l'étranger constituent le principal point de préoccupation en matière d'universalité du dispositif : la quasi-totalité d'entre eux (60 à 80 000 jeunes) se trouve aujourd'hui exemptée de fait, les postes diplomatiques ne disposant pas de moyens suffisants pour organiser la JDC.

B. Contribuer aux charges communes : l'entrée progressive et assez méconnue des jeunes dans l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu constitue, pour la plupart des jeunes, la première « contribution commune » prévue à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette contribution suppose, pour la première fois, des démarches volontaires ou obligatoires de leur part.

La faible proportion de jeunes effectivement imposés à l'impôt sur le revenu peut expliquer que celui-ci soit mal connu par cette classe d'âge. Un sondage diligenté par la Cour auprès d'un échantillon représentatif de jeunes âgés de 15 à 24 ans a en effet mis en évidence, d'une part, une médiocre connaissance des taux d'imposition réellement appliqués et, d'autre part, une relative défiance à l'égard de l'impôt.

1. Une majorité fiscale théorique à dix-huit ans qui masque une entrée progressive des jeunes dans l'impôt, intervenant en pratique à l'âge des premiers revenus significatifs

Alors que la majorité civile à dix-huit ans implique directement l'exercice de nouveaux droits, à commencer par celui de voter, la majorité fiscale, fixée au même âge dans la loi, est dans les faits très souvent différée.

En théorie, chaque jeune constitue à sa majorité civile son propre foyer fiscal. Il peut cependant rester rattaché au foyer fiscal de ses parents jusqu'à 21 ans sans conditions particulières, et jusqu'à 25 ans s'il est étudiant. En 2022, environ 5,3 millions de jeunes de 18 à 25 ans étaient connus de l'administration fiscale. Parmi eux, 39 % des jeunes de moins de 21 ans déclaraient leurs revenus indépendamment, et 81 % parmi ceux âgés de 21 à 25 ans. Plus rarement, l'imposition distincte peut intervenir avant l'âge de dix-huit ans, notamment si le jeune dispose d'un patrimoine personnel ou exerce précocement une activité professionnelle.

L'imposition distincte des jeunes de cette classe d'âge soulève plusieurs questions sur la connaissance fiscale, l'accompagnement administratif et les dispositifs d'exonération. Du fait de la faiblesse relative des revenus perçus par les moins de 25 ans imposés indépendamment de leurs parents et des dispositifs d'exonération de certains revenus liés aux études, seul un quart d'entre eux acquittent effectivement l'impôt sur le revenu, soit environ 16 % de la classe d'âge des 18-25 ans.

Le rattachement fiscal des enfants majeurs et les avantages qui en résultent participent au débat sur l'introduction d'un revenu d'autonomie pour les jeunes. En effet, certaines organisations de jeunesse suggèrent et plusieurs rapports administratifs ont proposé de financer un tel dispositif par la suppression de l'avantage fiscal lié au rattachement au foyer fiscal des parents. Ce débat devrait aussi intégrer la problématique des pensions versées aux enfants et déduites ou non du revenu imposable des parents.

2. La complexité des règles fiscales relatives aux jeunes entrave la bonne compréhension des dispositifs

Plusieurs dispositifs d'exonération permettent d'atténuer l'impôt sur le revenu des jeunes contribuables, quel que soit le schéma d'imposition retenu. Les sommes versées dans le cadre d'un volontariat ou d'un engagement de service civique sont exonérées d'imposition dans leur totalité. Des exonérations s'appliquent aussi aux revenus tirés d'activités exercées pendant les études ou durant les congés scolaires ou universitaires et aux revenus tirés d'un stage ou d'un apprentissage. Parallèlement, certains revenus faisant l'objet d'exonérations ne doivent pas être portés sur la déclaration des revenus, contrairement à d'autres qui doivent l'être. Cette disparité des obligations déclaratives complexifie l'acculturation fiscale des jeunes contribuables. Les modalités de déclaration des revenus les plus couramment perçus par les jeunes gagneraient à être harmonisées.

De fait, les jeunes assujettis à l'impôt sur le revenu ont souvent une connaissance limitée du système fiscal. Alors que les trois quarts d'entre eux estiment connaître le taux de prélèvement à la source appliqué à leurs revenus, les questionnements plus précis montrent que leur compréhension réelle est en réalité faible.

Pour permettre une meilleure appropriation des règles fiscales et faciliter les échanges futurs avec l'administration, il serait pertinent d'envoyer un courrier d'information aux jeunes dès 18 ans, mentionnant notamment leur numéro fiscal et rappelant leurs droits et obligations, mais également d'inciter les jeunes à activer leur espace numérique personnel sur le portail de l'administration.

C. Trouver le juste équilibre entre répression et éducation : l'équation difficile de la justice pénale à l'encontre des jeunes

La délinquance des jeunes de 15 à 25 ans est difficile à appréhender compte tenu des défaillances des systèmes d'information ministériels et de la difficulté méthodologique d'identifier un indicateur pertinent et objectif. Le nombre de

mis en cause a diminué de 18,2 % ces dix dernières années mais cet indicateur résulte d'une multiplicité de facteurs qui s'ajoutent au comportement des jeunes (par exemple l'activité des forces de police, la sévérité de la loi pénale, etc.). Les jeunes restent toutefois surreprésentés dans la population délinquante : alors qu'ils constituent 12 % de la population française, ils représentent 26 % des mis en cause, 34 % des poursuivis et 35 % des condamnés.

1. La politique pénale se caractérise par une rupture nette dans la réponse adressée aux jeunes à l'âge de 18 ans

La spécificité de la politique pénale à l'égard des mineurs répond à trois principes inscrits dans le bloc constitutionnel et dans la convention universelle des droits de l'enfant : la présomption de non discernement, le jugement par un tribunal spécialisé et la primauté de l'éducatif sur le répressif. Ces principes ont été renforcés avec l'entrée en vigueur du nouveau code de justice pénale des mineurs, qui prévoit des procédures de jugement en trois temps, afin de mieux individualiser la réponse pénale. Pour les jeunes majeurs, les procédures de jugement relèvent du droit commun et sont plus rapides.

Les alternatives aux poursuites sont plus fréquentes dans les affaires impliquant des mineurs (55,5 % en 2023) que dans celles impliquant les jeunes majeurs (29,8 %). Les alternatives à l'incarcération constituent la majorité des peines prononcées pour les mineurs auteurs d'infractions pénales : en 2022, moins de 10 % des mineurs condamnés ont fait l'objet d'une peine d'emprisonnement ferme ou en partie ferme. À l'inverse, l'incarcération est fréquente pour les jeunes majeurs, qui représentent 8 % de la population française mais comptaient pour près du quart des détenus en 2023.

De plus, lorsque la condamnation est prononcée, ses conditions d'exécution diffèrent : avec le passage à la majorité, les modalités d'exécution des peines s'alignent sur le droit commun à tous les majeurs. La rupture concerne le suivi socio-judiciaire et les modalités de prise en charge en établissement. Les jeunes basculent de la prise en charge par les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse au monde de la prison des adultes. Les mesures prises pour atténuer les effets de ce changement restent peu développées et insuffisantes pour atténuer l'impact du passage à la majorité.

2. L'efficacité de la politique pénale à destination des jeunes est insatisfaisante et appelle un approfondissement des politiques partenariales

Malgré des moyens publics estimés à au moins 2 Md€ par an, l'efficacité de la politique pénale à destination des jeunes de 15 à 25 ans est incertaine. Entre 2010 et 2022, le taux de jeunes de 15 à 25 ans condamnés en état de récidive ou de réitération légales est resté stable, autour de 45 %. Il est, de manière constante, plus élevé que dans le reste de la population condamnée.

Les outils d'évaluation dont dispose l'État pour comprendre ce phénomène et adapter les outils de sa politique sont trop faibles. Les quelques études disponibles montrent pourtant que des améliorations sont nécessaires. Elles illustrent l'importance de certains facteurs clefs dans l'entrée dans les parcours délinquants et montrent que les articulations avec d'autres politiques publiques sont insuffisantes, notamment en matière de sécurité, de santé et de protection de l'enfance. Il est également indispensable de déployer une action précoce à l'égard des familles.

D. Former et émanciper la personne et le citoyen : l'importance de l'éducation artistique et culturelle

Conçue comme une éducation à l'art, l'éducation artistique et culturelle « contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. » Tout au long de leur scolarité, les élèves doivent ainsi bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle qui « associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances ». Il s'agit d'offrir une ouverture aux arts et à la culture à tous les élèves, notamment ceux dont le milieu social ou l'environnement territorial ne favorise pas les pratiques culturelles.

1. Une politique élevée au rang de priorité gouvernementale dont l'effectivité et la qualité sur le terrain restent mal mesurées

La politique d'éducation artistique et culturelle, qui s'est structurée depuis les années 1970, a trouvé son fondement législatif dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Elle a vu son importance réaffirmée depuis 2017, avec un suivi spécifique à titre de politique prioritaire du gouvernement.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle, qui repose sur un socle d'enseignements obligatoires à l'école primaire et au collège, est, à ces deux niveaux, prolongé par les partenariats noués localement avec les acteurs culturels. Certains élèves sont néanmoins privilégiés à l'image de ceux de Paris, qui dote ses écoles publiques de professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques. Au lycée, les enseignements artistiques peuvent être choisis comme spécialité ou option par les élèves.

Malgré le développement de référentiels, l'évaluation des actions en la matière, lorsqu'elle existe, est essentiellement quantitative. Sur le terrain, tous les élèves n'en bénéficient pas selon les statistiques officielles disponibles, lesquelles sont incomplètes et biaisées. Selon ces données, plus de 40 % des jeunes, tous niveaux confondus, ne bénéficieraient d'aucune action, même ponctuelle, surtout dans le premier degré. Les actions individuelles des enseignants, les partenariats et les interventions d'artistes à l'école primaire laissent toutefois présumer une réalité locale certes inégale mais moins limitée que la statistique officielle conduit à le penser.

2. Alors que cette politique bénéficie de moyens non négligeables, sa déclinaison locale doit être mieux structurée, sans pour autant entraver les initiatives locales

La multiplicité des acteurs impliqués dans la politique d'éducation artistique et culturelle appelle une gouvernance nationale. Celle-ci fait actuellement défaut : la seule instance de concertation interministérielle compétente ne s'est plus réunie depuis décembre 2021. Pourtant, l'État a consacré en 2023 près de 3 Md€ à cette politique, qui repose aussi largement sur les actions des collectivités locales. Les communes, responsables du périscolaire et porteuses d'activités extrascolaires, sont en première ligne. Malgré sa dimension nécessairement territoriale, le soutien à l'éducation artistique et culturelle des élèves est insuffisamment animé et coordonné.

Alors que le parcours d'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui l'un des quatre parcours éducatifs de l'enseignement scolaire, il est en pratique considéré comme plus ou moins facultatif dans les établissements. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il ne s'appuie pas sur un horaire sanctuarisé dans les emplois du temps des élèves. Si l'ambition nationale est de la généraliser, l'éducation artistique et culturelle doit être systématiquement structurée au sein de chaque établissement. Cet encadrement doit être conçu de manière à ne pas freiner les initiatives locales.

Les actions nécessaires pour préparer l'avenir : les principales orientations préconisées par la Cour

Le contexte de crise budgétaire ne doit pas faire oublier la nécessité de préparer d'ores et déjà de développement futur de la France, qui repose sur les jeunes. Les politiques publiques en leur faveur ne sont pas seulement une réponse à des besoins immédiats. Elles constituent aussi un investissement stratégique pour bâtir une société plus équitable, résiliente et prospère. En accompagnant cette période charnière de la vie, ces politiques permettent à chaque jeune de réaliser son potentiel tout en renforçant la cohésion sociale et le progrès collectif. Rendre les jeunes capables de faire face aux défis dont ils auront à se saisir nécessite une action claire, cohérente et efficace des pouvoirs publics.

L'avenir des jeunes intéresse tous les domaines de l'action publique. Il implique au premier chef une action résolue des administrations publiques, nationales et locales. Celles-ci ne peuvent avancer sans entraîner avec elles l'ensemble des acteurs de la société : les ménages, les entreprises, la communauté éducative, la sphère associative, les acteurs de la recherche, etc.

A. Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques en faveur des jeunes

Orientation 1. Garantir l'équité de traitement des jeunes et développer des dispositifs de soutien différenciés avec pour cibles prioritaires les populations les plus en difficulté

Tous les jeunes ne disposent pas des mêmes opportunités, en raison de différences sociales, économiques, géographiques ou culturelles (jeunes en milieu rural ou urbain, jeunes en situation de handicap, jeunes en décrochage scolaire ou sans emploi, etc.). Construire un pays capable de surmonter les défis à long terme

suppose de réduire ces inégalités. Cette ambition ne signifie pas l'uniformité de l'action publique. Répondre aux besoins particuliers des jeunes garantit que chacun ait une chance réelle de réussir et de participer pleinement à la société, quels que soient ses points de départ.

Certaines catégories de jeunes font face à des discriminations dans l'accès à l'éducation, au travail ou au logement, y compris parce qu'ils sont en situation de handicap, ou en raison de leur parcours d'enfance chaotique. Même parmi les plus défavorisés, le potentiel existe pour contribuer au développement économique, social et culturel du pays. En garantissant un traitement équitable à tous les jeunes et en soutenant les plus vulnérables, les politiques publiques renforcent la solidarité et la stabilité au sein de la société, pour le bénéfice des individus eux-mêmes mais aussi du pays tout entier.

Orientation 2. Repenser l'organisation et le contenu des parcours de formation initiale pour mieux préparer l'autonomie sociale et économique des jeunes

Repenser l'organisation et le contenu des parcours de formation initiale est essentiel pour mieux préparer l'autonomie sociale et économique des jeunes. En effet, un système éducatif éloigné des réalités peut conduire à exclure certains jeunes. Repenser les parcours de formation implique d'offrir des voies diversifiées pour répondre aux besoins et talents de chacun, de mieux accompagner les élèves en difficulté avec des dispositifs individualisés. Alors que l'éducation des enfants joue un rôle fondamental pour le développement des compétences futures, l'organisation actuelle apparaît toujours trop centralisée et en décalage avec le besoin de l'élève.

Actuellement, de nombreux jeunes entrent sur le marché du travail avec des compétences insuffisantes pour s'insérer durablement. Les formations devraient davantage inclure des apprentissages pratiques et adaptés au monde professionnel, en développant des compétences techniques et en anticipant les besoins des secteurs en émergence, mais aussi mieux intégrer les compétences comportementales.

Les jeunes doivent aussi être préparés à devenir des citoyens autonomes, capables de s'intégrer et de contribuer à la vie de la cité. Cela passe par une éducation à la citoyenneté et à l'engagement collectif, par la sensibilisation aux « marqueurs d'un monde commun », artistiques et culturels, et par le renforcement de l'attention portée aux autres face aux difficultés quotidiennes (addictions, mal-être, discriminations, etc.).

Orientation 3. Élaborer une nouvelle stratégie nationale de lutte contre les addictions

Un nouveau plan national est indispensable pour répondre efficacement aux défis actuels et émergents liés aux addictions. Il devra mettre l'accent sur la prévention, l'accompagnement et l'innovation pour protéger la santé et le bien-être des populations. Les jeunes font en effet partie des catégories les plus exposées, alors que les inégalités d'accès aux soins et aux dispositifs de prévention demeurent marquées.

L'évolution constante des modes de consommation, avec une augmentation de la diversité des substances psychoactives, l'usage encore très répandu du tabac et l'essor des addictions comportementales, comme les jeux d'argent en ligne ou les réseaux sociaux, appellent des réponses adaptées et spécifiques. Les conséquences de la légalisation du cannabis dans certains pays, l'évolution des lois sur les jeux en ligne, la disponibilité accrue des produits par internet, de même que la fragmentation de la gouvernance actuelle de la lutte contre les drogues, rendent indispensable une actualisation de la stratégie nationale en la matière. Celle-ci permettrait de se fixer des objectifs ambitieux de réduction des risques, en parallèle avec la lutte contre le narcotraffic.

B. Se donner les moyens d'actions publiques efficaces en faveur des jeunes

Orientation 4. Renforcer la lisibilité des dispositifs publics en faveur des jeunes et mieux coordonner les acteurs publics et privés concernés

Renforcer la lisibilité de l'action publique et mieux coordonner les parties prenantes est une nécessité pour garantir que les efforts en faveur des jeunes soient à la fois visibles, accessibles et efficaces. Beaucoup de jeunes ne connaissent en effet pas les aides ou programmes qui leur sont destinés, en raison d'un manque de clarté ou de communication. Leurs besoins sont divers et parfois complexes. Rendre l'action publique intelligible permet d'orienter les jeunes vers les services les plus appropriés, quitte à leur proposer un accompagnement individualisé, notamment pour ceux en situation de vulnérabilité.

Un système clair et bien coordonné améliore la perception qu'ils ont des institutions publiques et les encourage à solliciter les dispositifs disponibles. Il importe donc de rendre l'information plus accessible, de simplifier les démarches administratives et de réduire les inégalités d'accès induites par un manque d'information.

La multiplicité des dispositifs doit être réduite. Il est crucial de clarifier les rôles et les responsabilités de chaque acteur, afin d'éviter les injonctions contradictoires et de favoriser une meilleure collaboration entre les différents intervenants. La logique d'une prise en charge par « segment » peut également causer des complexités pour les acteurs, comme en témoignent les injonctions contradictoires en matière de mixité des publics qui s'imposent aux foyers de jeunes travailleurs. Ces injonctions créent une confusion et compliquent la mise en œuvre des politiques publiques, réduisant ainsi leur efficacité.

Orientation 5. Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation communs aux politiques en faveur des jeunes

Pour être mené à bien, un plan stratégique en faveur des jeunes implique des outils communs de suivi et d'évaluation permettant de disposer de données quantitatives et qualitatives probantes, de façon à pouvoir anticiper les besoins futurs et détecter les risques émergents. Le développement lent d'un système d'information entrave l'efficacité de l'action publique et explique en partie le bilan mitigé de certaines actions, comme l'obligation de formation.

Un plan stratégique doit aussi prévoir dès le départ des mécanismes d'évaluation permettant de mesurer leur effet, afin de pouvoir ajuster les dispositifs en fonction des résultats obtenus. Renforcer les actions en faveur des jeunes mobilisera en effet des ressources humaines, financières et matérielles importantes. La mise en œuvre des politiques publiques doit être transparente, de façon à justifier et légitimer les décisions prises et à renforcer la confiance des parties prenantes. Le principe de redevabilité de l'action publique suppose un suivi et une évaluation rigoureux pour mettre en exergue les dispositifs les plus efficaces et les bonnes pratiques, réduire autant que possible le gaspillage et éviter les doublons.

Orientation 6. Doter la nation d'un plan stratégique en faveur des jeunes et prévoir dans l'ensemble des politiques publiques un axe spécifique qui le déclinerait

Investir dans la formation, la santé et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est indispensable pour garantir un développement économique et social durable à long terme. Les jeunes devront face aux effets du changement climatique, aux mutations numériques et à des instabilités économiques et géopolitiques. Les surmonter dans la durée mettra au défi leurs compétences mais aussi leur santé, mentale et physique. Or, les jeunes ont des besoins et des aspirations spécifiques, notamment en termes d'éducation, d'emploi, de santé, d'inclusion sociale et sociétale et de participation à la vie de la cité.

La conception d'un plan stratégique national à leur destination serait l'occasion d'identifier ces problématiques, d'élaborer et de hiérarchiser des solutions adaptées, au long cours, pour réduire les inégalités d'accès aux services publics qui peuvent exister. Il donnerait un cadre clair pour coordonner l'ensemble des politiques sectorielles qui concernent les jeunes (emploi, formation, santé, etc.), renforcer la collaboration entre les acteurs publics et privés qui y participent et harmoniser les interventions en leur faveur.

Il se déclinerait dans chaque politique publique par un axe spécifique en faveur des jeunes, de façon à répondre à leurs besoins de manière efficace et à assurer la cohérence des actions entreprises dans les différents domaines d'intervention. Il convient par ailleurs de veiller à réduire les doublons et surtout à optimiser les ressources allouées, dans un contexte budgétaire contraint.